



Conseil Municipal de la Ville de Montpellier

**Séance ordinaire du
mardi 28 juin 2022**

PROCES-VERBAL

convention signée en 2019, nous prolongeons cette mesure au bénéfice des animaux, de la collectivité et des associations qui souhaitent avoir un accès régulier aux chats pour mettre en œuvre leurs activités bénévoles. Ce renouvellement intègre de nouvelles associations partenaires de la Commune. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur ARIZTEGUI. D'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Unanimité.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 58 voix

59. Bien-être animal - Attribution d'une subvention pour la création d'un chenil solidaire dans le cadre de la thématique "Bien-être animal" - Exercice 2022 - Approbation - Autorisation de signature

Monsieur le Maire : Attribution à Coallia pour un chenil solidaire. Vas-y.

Eddine ARIZTEGUI : Monsieur le Maire, chers collègues. Les personnes vivant dans la précarité n'ayant pas de domicile ont souvent pour compagnon un chien qui a une place importante dans leur vie. Pour autant, avoir un animal de compagnie peut les gêner dans leur démarche de santé ou administrative. J'ai d'ailleurs récemment entendu la triste histoire d'une personne vivant dans sa voiture avec ses deux animaux de compagnie. Il a dû s'absenter pour un rendez-vous administratif et, n'ayant pas la possibilité de prendre ces animaux, il les a laissés dans sa voiture. À son retour, un des deux chiens était mort de la chaleur. Rappelons-le : même en laissant des vitres entrouvertes, la chaleur s'accumule dans une voiture, pouvant entraîner la mort, comme ce fut le cas. Il est donc nécessaire de prendre en considération la situation des personnes en précarité sociale et sans logement qui ont des animaux, afin de leur permettre de s'absenter tout en sécurisant la vie de ces animaux.

Dans cet objectif, je vous propose aujourd'hui de cofinancer avec l'État et l'appui du Département un chenil social et solidaire. Ce chenil permettra d'obtenir 9 enclos qui seront installés dans le quartier Tournezy. Cet accueil sera accompagné de conseils du personnel sur place relatifs au respect de la réglementation et au bien-être animal. Cette activité permettra également de créer un lien avec les personnes en grande précarité et sans aucun accompagnement social. Ce projet est porté par l'association Coallia, que je remercie de son investissement en faveur des plus précaires, humains et maintenant animaux.

Je profite de cette intervention pour remercier également Coallia et l'association de 2 Choses Lune pour leur médiation lorsque nous sommes allés rencontrer les habitants du camp de Celleneuve avant qu'ils ne soient relogés. Nous avons pu ainsi récupérer, sauver, stériliser de nombreux animaux. Parmi ceux-ci, des chats domestiques, des chats sauvages, des chiens ainsi que des animaux de ferme. L'investissement sans limite de l'association L'École du chat pour trapper les chats sauvages avec l'appui de l'association Félines pour l'autre et de la SPA nous a permis de procéder à ces sauvetages avant déblaiement du site. Je tenais particulièrement à remercier les associations citées.

Pour revenir à notre délibération, cette première tranche de subventions que je propose au vote permettra à Coallia de développer cette nouvelle activité de chenil social et solidaire, en plus de ses autres activités d'hébergement et d'accompagnement social. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Je mets aux voix. Je me joins à vos remerciements après l'évacuation du village de transition pour les populations roms, parce qu'effectivement il y avait un

gros enjeu de ce point de vue. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Unanimité.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 58 voix

60. Emploi et création d'entreprises - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets du contrat de Ville et de la thématique "Cohésion sociale" - Exercice 2022 - Approbation

Monsieur le Maire : Affaire 60. Il s'agit d'une subvention à l'AJPPN. Je veux saluer l'AJPPN qui, depuis très longtemps, œuvre dans le quartier des Hauts de Massane. Nous sommes à leurs côtés. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Adoptée.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Christophe BOURDIN, Mme Véronique BRUNET, Mme Clare HART, M. Bruno PATERNOT.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 54 voix

61. Accessibilité universelle - Foyer Le Parc, 227 rue du Mas de Villaret à Montpellier - Projet de réhabilitation et agrandissement des chambres des Unités 2 et 3 - Garantie d'emprunt à l'association UNAPEI - Approbation - Autorisation de signature

Monsieur le Maire : Affaire 61. Madame CABELLO, Émilie. Il s'agit d'une garantie d'emprunt à l'UNAPEI, qui est une association très importante. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Adoptée.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 58 voix

62. Ville fraternelle et solidaire - Attribution de subventions dans le cadre de la thématique "Ville fraternelle et solidaire" - Exercice 2022 - Approbation

Monsieur le Maire : Affaire 62. Subventions à différentes associations dans le cadre de la délégation de Monsieur CALVO. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Adoptée.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Jean-Dominique DELAVEAU, Mme Caroline DUFOIX.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 56 voix

63. Égalité et droits des femmes - Subventions des thématiques "Égalités et droits des femmes" - Exercice 2022 - Approbation

Monsieur le Maire : Affaire 63. Ce sont des subventions « égalités et droits des femmes ». Même vote ? Même vote.